

Berne, 01.07.2020

Comité de pilotage P-9

Appel à projets : consolidation des réseaux et développement des parcours professionnels

swissuniversities
Effingerstrasse 15
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Didactique disciplinaire : consolidation des réseaux et développement des parcours professionnels (Contributions liées à des projets ('PgB') 2021-2024) – P-9

Sous-projet 2, pilier 2a (TP2a) : Développement des parcours professionnels

Instructions pour le dépôt des demandes de projets

Le présent document s'applique sous réserve des décisions des organes compétents (décision de financement du Conseil universitaire suisse en novembre et décisions budgétaires parlementaires).

Les demandes doivent être conformes aux spécifications de l'appel à projets et être soumises à l'aide du [formulaire de demande](#). Un [formulaire Excel](#) est également disponible comme outil de travail.

Contenu

1. Contexte et objectif de l'appel à projets
2. Cadres, modalités de l'appel à projets et critères
3. Modalités de financement
4. Procédures pour le dépôt et évaluation des demandes

1. Contexte et objectif de l'appel à projets

Pour toutes les hautes écoles (HEU, HES, HEP) impliquées dans la formation des enseignantes et enseignants, le développement et l'établissement à long terme des didactiques disciplinaires en tant que domaine scientifique sont d'importance stratégique. En effet, les didactiques disciplinaires constituent un véritable domaine de compétences dans la formation des enseignantes et enseignants et participent au développement du profil des hautes écoles concernées. Les connaissances en didactique contribuent à la résolution des défis sociaux actuels et futurs et revêtent donc une importance particulière dans une société de la connaissance.

Berne, 01.07.2020

Comité de pilotage P-9

Appel à projets : consolidation des réseaux et développement des parcours professionnels

swissuniversities

Le développement des compétences scientifiques en didactiques disciplinaires a été encouragé avec succès par le programme P-9 « [Développement des compétences scientifiques en didactiques disciplinaires 2017-2020](#) », soutenu par des fonds fédéraux ([contributions liées à des projets](#)). Grâce à son financement étendu et diversifié, le P-9 17-20 permet(tait) des activités de développement dans le domaine des programmes d'études (programmes de master), de la promotion de la relève (doctorat, master et postdoc) et de la mise en réseau (réseaux didactiques disciplinaires).

Afin de consolider les structures créées dans le cadre du P-9 17-20, swissuniversities a choisi d'encourager plus spécifiquement certaines activités dans le cadre de la prochaine période à travers le programme [P-9 « Didactique disciplinaire : Consolidation des réseaux et développement des parcours professionnels » 2021-2024](#).

Le sous-projet TP2, pilier 2a (TP2a) se divise en deux groupes :

Groupe 1. Promotion de la mobilité internationale et nationale (entre les différentes régions linguistiques)

Groupe 2. Qualification des didacticien·nes pour la direction de thèses en didactiques disciplinaires dans une haute école habilitée à délivrer des doctorats

Groupe 1. Le pilier 2a prévoit la possibilité pour les didacticien·nes de se positionner dans la communauté scientifique par le biais du soutien à la mobilité internationale d'une part et entre les différentes régions linguistiques en Suisse d'autre part, l'objectif étant un renforcement de la promotion de la relève, le développement des carrières individuelles et des compétences scientifiques. Les didacticien·nes, respectivement leurs hautes écoles, peuvent déposer une demande pour un projet qu'ils souhaitent mener en collaboration avec des partenaires d'autres institutions de formation des enseignant·e·s. Il s'agit de financements de personnes ([Eligibilité, voir point 2](#)). Le sous-projet 2a, groupe 1, soutient notamment les **mesures de mobilité** suivantes qui ont pour but de permettre aux didacticien·nes de s'intégrer dans leurs communautés professionnelles :

- Séjours liés à un projet à l'étranger ou dans d'autres régions linguistiques en Suisse
- Visiting Scholarships
- Participation active à des conférences spécialisées, des colloques de jeunes, etc. au niveau national et international
- Diffusion des résultats
 - Publication des résultats de recherche
 - Participation aux missions d'enseignement, aux tâches de supervision et à l'élaboration des programmes
 - Présence sur les plateformes
 - Intégration dans les réseaux

Les personnes financées sont tenues de participer à l'évaluation du projet (menée dans le but de poursuivre le développement des mesures (internes) de développement du personnel), d'apporter leurs expériences aux associations professionnelles (notamment SSFE/COFADIS) par exemple à travers des formes de diffusion appropriées (publications, événements, etc.) et de les présenter sur la "plateforme d'orientation" (TP2b).

swissuniversities

Groupe 2. Le pilier 2a prévoit la possibilité de qualifier les personnes ayant le potentiel d'obtenir le droit de diriger des thèses en didactiques disciplinaires dans une haute école autorisée à délivrer des doctorats (Éligibilité, voir point 2). Les didacticien-nes hautement qualifié-e-s devraient avoir la possibilité de partager la responsabilité de la direction de thèses en didactique disciplinaire dans une haute école autorisée à délivrer des doctorats. Pour ce faire et en fonction du profil de la personne concernée, des qualifications supplémentaires sont requises. Le pilier 2a offre la possibilité à ces personnes d'obtenir un soutien pour leur qualification. Il s'agit d'un financement de personne.

Le sous-projet 2a, groupe 2, prévoit l'octroi d'un financement à des fins de **diffusion et de mise en réseau/intégration** à travers notamment les mesures suivantes :

- Séjours liés à des projets dans les hautes écoles nationales et internationales
- Participation active à des conférences spécialisées, des colloques pour jeunes scientifiques, etc.
- Prise en charge des postes de chargé-e-s de cours et de professeur-e-s
- Publications de résultats de recherche
- Activités de coopération dans les sociétés scientifiques
- Préparation de nouvelles demandes de financement de la recherche
- Mesures de qualification en gestion de projets de recherche, gestion d'équipes de recherche et pour l'obtention de fonds de recherche
- Participation à des programmes et projets de qualification pour l'encadrement des doctorant-e-s (doctoral supervision)

Ce qui suit s'applique aux deux groupes : Ni les thèses de doctorat, ni les thèses de master, ni les travaux de recherche ne seront financés. Les contributions sont destinées à soutenir le financement des conditions-cadres des mesures de mobilité, de diffusion et de mise en réseau. Les contributions pour les doctorant-e-s dans le groupe 1 ne peuvent être accordées que dans le cadre de leurs activités d'enseignement (Éligibilité, voir point 2).

Les hautes écoles et leur personnel sont invités à soumettre leurs demandes de projets répondant aux objectifs généraux du programme ainsi qu'aux conditions et critères suivants :

2. Cadres, modalités de l'appel à projets et critères

Cadres

Le Comité de pilotage gère la bonne marche de la présente procédure d'appel à projets et décide du financement des projets selon un catalogue de critères définis (voir ci-dessous). Un groupe d'expert-e-s est chargé de vérifier le respect et la pondération de tous les critères obligatoires et souhaités énumérés ci-dessous dans le cadre de l'évaluation des propositions de projet. Le Comité de pilotage octroie les subventions en tenant compte des résultats de l'évaluation du groupe d'expert-e-s.

Modalités de l'appel à projets et critères, groupes 1 et 2

Éligibilité

Toutes les [hautes écoles et autres établissements d'enseignement supérieur sont éligibles](#) (financement de personnes). Dans le cadre de TP2a, les Hautes écoles pédagogiques sont autorisées à soumettre leurs propres propositions de projet.

Personnes groupe 1:

- Les didacticien-ne-s employé-e-s ou inscrit-e-s dans une haute école suisse et qui visent une qualification supplémentaire
- Activités d'enseignement et/ou de recherche
- Les doctorant-e-s ne peuvent être soutenu-e-s que si la mobilité fait partie de leurs activités d'enseignement.

Personnes groupe 2:

- Les didacticien-ne-s employé-e-s ou inscrit-e-s dans une haute école suisse et qui visent une qualification supplémentaire
- Doctorant-e
- Activités d'enseignement et de recherche
- Didacticien-ne-s qui peuvent faire la preuve d'un parcours scientifique et d'une expérience de travail dans les domaines liés à la profession

Sélection

L'objectif du projet est de promouvoir les didacticien-ne-s de toutes les didactiques disciplinaires qui travaillent dans différents types d'hautes écoles. Le financement sera accordé aux projets qui présentent la demande la plus convaincante selon les critères requis.

Critères

Les projets soumis doivent **obligatoirement** répondre aux critères suivants

- Promotion explicite de la relève.
- Les personnes financées présentent un plan de carrière, dans lequel le niveau de qualification souhaité est précisé.

- Ils définissent de manière plausible les objectifs à atteindre par le biais de quelles mesures, en coopération avec quels partenaires et dans quel délai. Par ailleurs,
- ils présentent un concept d'auto-évaluation.¹
- Le projet permet à la personne soutenue d'être intégrée dans la communauté internationale des expert-e-s et de la relève et de planifier sa carrière.
- Il s'agit d'un séjour lié à un projet ou de mesures de qualification qui relient entre eux les partenaires existants du réseau ou des partenaires potentiels. Le projet a donc également un caractère d'échange entre hautes écoles.

Groupe 1 Promotion de la mobilité:

- Le projet doit être d'intérêt national ou international dans le domaine de la recherche et/ou de l'enseignement (séjour lié au projet dans une autre région linguistique en Suisse ou à l'étranger).
- Les personnes financées montrent le potentiel de développement du séjour pour leur carrière personnelle.

En outre, il est **souhaitable** que les projets présentent les caractéristiques suivantes :

- Possibilité de poursuivre le financement (mesures de mobilité et de qualification) après la fin de la période du programme par l'intermédiaire de(s) la haute(s) école(s) ou par le biais de financements de tiers, par exemple par des fondations privées.
- Diversité : le projet encourage activement l'égalité des chances, utilise le potentiel existant et contribue à la diversité de la relève, indépendamment du sexe, du handicap ou d'autres dimensions de la diversité. swissuniversities fournit une [Checklist Diversity](#) à cet effet.

3. Modalités de financement

Un total de 5 millions de francs suisses, inclus les moyens réservés à la coordination et l'administration, est disponible pour l'ensemble du programme P-9 pour les années 2021-2024. Précisons que ces chiffres ci-dessous sont sous réserve de leur approbation par la Conférence suisse des hautes écoles et du Parlement :

	2021	2022	2023	2024	Total
Sous-projet 1	679'250.-	679'250.-	679'250.-	679'250.-	2'717'000.-
Sous-projet 2a	355'000.-	355'000.-	355'000.-	355'000.-	1'420'000.-
Sous-projet 2b	70'000.-	70'000.-	70'000.-	70'000.-	280'000.-
Administration du programme	145'750.-	145'750.-	145'750.-	145'750.-	583'000.-
Moyens disponibles *	1'250'000.-	1'250'000.-	1'250'000.-	1'250'000.-	5'000'000.-

Le volume financier du projet soumissionne compte du cadre financier global. Le Comité de pilotage définit les catégories possibles de contributions pour le pilier 2a après réception

¹ Cf. annexe.

des demandes, qui pourront différer par leur montant et par leur durée. Il est possible que l'appel à projets soit répété plusieurs fois pendant la période du programme.

Aucun montant n'est alloué pour le développement institutionnel des ressources humaines des hautes écoles, mais uniquement pour le développement de la carrière individuelle des didacticien-ne-s. Les candidat-e-s sont donc invité-e-s à soumettre une proposition de projet pour chaque personne à financer.

La demande de contribution fédérale se base sur les coûts totaux budgétés du projet. Un maximum de 50 % du coût total du projet peut être couvert par le financement fédéral. Les hautes écoles concernées apportent des fonds propres au minimum égaux au financement fédéral demandé.

Le **financement accordé doit contribuer** à la réalisation des objectifs du programme²: L'aide est axée sur les personnes : Aucun financement n'est accordé pour soutenir des :

- infrastructures, équipements ;
- frais d'exploitation (par exemple, location de salle) ;
- activités de communication ;
- salaires externes à la haute école.

4. Les procédures pour le dépôt et l'évaluation des demandes

4.1 Exigences formelles et de contenu

Forme	<u>La demande est envoyée par le biais des documents « Formulaire de demande de projet » et « Formulaire de budget » fournis pour le P-9, à la fois en format PDF et Word.</u>
Langue	La demande peut être déposée en français, allemand ou anglais.
Contenu	La demande contient toutes les informations pertinentes selon le formulaire.
Délai	La demande est soumise sous forme électronique par e-mail au plus tard le 3 octobre 2020 à : patricia.schmidiger@swissuniversities.ch

4.2 Procédures et responsabilités

Les demandes seront évaluées et sélectionnées conformément à la procédure décrite au point 2. Le groupe d'expert-e-s ainsi que le Comité de pilotage peuvent être amené à inviter les requérant-e-s à ajuster leur demande de projet si certaines exigences sont manquantes ou si des clarifications sont souhaitées.

Les responsables de projets seront informés par e-mail de la décision du Comité de pilotage. Aucune correspondance ne sera échangée et aucune information ne sera donnée sur la décision. Un nouvel examen et une nouvelle considération d'un dossier sont exclus.

² Cf. également les informations contenues dans le « [Formulaire de demande de projet](#) ».

Berne, 01.07.2020

Comité de pilotage P-9

Appel à projets : consolidation des réseaux et développement des parcours professionnels

swissuniversities

Comité de pilotage

Sabina Larcher-Klee	Directrice Haute école pédagogique FHNW (responsable du programme P-9, représentante de la Chambre des hautes écoles pédagogiques)
Isabelle Mili	Rectrice IUFE Université de Genève (représentante de la Chambre des hautes écoles pédagogiques)
Thomas D. Meier	Recteur Haute école des arts de Zurich (représentant de la Chambre des hautes écoles spécialisée)
Thomas Grob	Vice-recteur Enseignement Université de Bâle (représentant de la Chambre des hautes écoles universitaires)

Groupe d'expert-e-s

Barbara Bader	Rectrice Staatliche Akademie der Bildenden Künste Stuttgart
Fabienne Brière-Gueunoun	Maître de conférence Université Aix Marseille Ecole sup. du professorat et de l'éducation
Christina Colberg	Enseignante Haute école pédagogique Thurgovie et ETHZ
Cornelia Rosebrock	Professeur Goethe-Universität Frankfurt am Main
Ingo Thonhauser	Professeur HEP Haute école pédagogique du canton de Vaud

4.3 Calendrier

1er juillet 2020	Lancement de l'appel à projets
3 octobre 2020	Délai pour le dépôt des demandes de projets
31 décembre 2020	Evaluation et décisions
dès le 1er janvier 2021	Information aux responsables de projets
31 décembre 2024	Préparation dans les hautes écoles, suivie du démarrage des projets

Les projets financés seront évalués après les deux premières années de financement (évaluation intermédiaire) et en fin de période (évaluation finale).

Contact

Patricia Schmidiger, Service spécialisé didactique disciplinaire swissuniversities
patricia.schmidiger@swissuniversities.ch, Tél. +41 31 335 07 73

Annexe

Concept d'auto-évaluation

Au cours du projet, des indicateurs quantitatifs sont collectés. Étant donné que les projets financés concernent des individus ainsi que leurs hautes écoles et d'autres partenaires, des éléments qualitatifs et procéduraux seront également examinés. À cette fin, les responsables de projets et les personnes financées sont invités à soumettre un concept d'auto-évaluation selon la logique de 'fitness for purpose' lors de la présentation de leur demande de financement (correspondance des mesures avec les moyens et l'objectif). Cette auto-évaluation doit permettre de montrer les expériences des personnes et des institutions qui sont au centre du financement et de tirer ainsi des conclusions quant à la pertinence et à l'efficacité du financement. Chaque projet doit notamment indiquer :

- Procédure de collecte d'informations pertinentes et donc d'amélioration continue;
- Outils de collecte de ces informations et leur intégration dans le développement de la promotion des personnes;
- Critères pour l'évaluation, par les responsables du projet ou la personne financée, de la pertinence et de l'efficacité de leurs actions;
- Des critères de référence qui permettent de déterminer si ces critères sont appropriés pour l'évaluation.

L'auto-évaluation doit donc être effectuée sur la base de normes communes (description de la procédure, des instruments, des critères et des points de référence) ; en même temps, les critères d'évaluation sont identifiés et justifiés par les gestionnaires de projets respectifs ou la personne financée.³

³ Exemple : un projet recueille des informations sur le développement de la personne financée sur une base annuelle et mène en même temps une enquête plus détaillée auprès des hautes écoles universitaires ou des partenaires concernés. Cela permet de compléter les informations quantitatives ou liées aux résultats par des informations qualitatives qui éclairent les processus de mise en œuvre dans le contexte de l'évolution de carrière de la personne concernée. Les procédures, les instruments, les critères et les points de référence peuvent donc différer selon la personne et l'haute école ou le partenaire.